

Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides.

#### SECRETARIAT D'ÉTAT

Commission du service civil—

1d. Traitements et éventualités de la Commission, \$257,975.

#### PRODUCTION DE DÉFENSE

B—Sociétés de la couronne—

40d. *Canadian Arsenals Limited*—Administration et fonctionnement (20), \$437,000.

#### AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère—

1d. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions prévues au détail des affectations—Pour élargir le cadre du crédit 1<sup>er</sup> du ministère des Affaires extérieures prévu au budget principal de 1964-1965, afin de défrayer, nonobstant l'article XI de l'entente prévue à l'annexe de la loi sur la Commission du parc international Roosevelt à Campobello, toutes les dépenses afférentes à la mise en valeur, à l'exploitation et à l'entretien dudit parc (dont la moitié sera recouvrable du gouvernement des États-Unis) et pour assurer un montant supplémentaire de \$726,350.

20d. Autres contributions à des organismes ou à des programmes internationaux, selon le détail des affectations, \$344,900.

#### FINANCES

Gestion de l'État—

10d. Subventions aux municipalités prévues par la loi sur les subventions aux municipalités et son règlement d'exécution, \$6,000,000.

16d. Contribution de l'État au compte de pension de retraite, au cours de la présente année financière et des quatre années subséquentes, par suite de l'autorisation de relèvements de traitements au cours des années financières 1963-1964 et 1964-1965, dont chacune était applicable à au moins un quart d'un pour cent des cotisants, en vertu de la loi sur la pension du service public, en de tels montants qui, de l'avis du ministre des Finances, seront nécessaires pour fournir au cours de la présente année financière et de chacune des années subséquentes un cinquième des frais assumés par Sa Majesté du chef du Canada à l'égard des prestations payables en vertu de la loi en tant que résultant desdits relèvements de traitements; montant estimatif requis en 1964-1965, \$10,000,000.

#### AFFAIRES EXTÉRIEURES

35d. Assistance économique, technique, pour fins d'enseignement et autre, selon le détail des affectations, \$7,000,000.

#### FINANCES

22d. Pour autoriser le Conseil du Trésor à effacer des comptes certaines sommes qui sont dues à Sa Majesté ou qu'Elle réclame, chacune d'entre elles dépassant \$1,000 se chiffrant au total à \$1,117,485.77, dont \$451,991.49 représentent quarante-deux éléments qui figurent comme un actif à l'état de l'actif et du passif, \$451,992.

19d. Pour autoriser, au cours des années financières courante et ultérieures, le paiement, à même le Compte de pension de retraite, des intérêts à l'égard des contributions qui ont été versées aux termes de l'article 6 de la loi sur la pension du service public et qui

a) ont été laissées en dépôt dans ledit Compte pour au moins deux ans depuis la date de leur réception, et

b) ne peuvent être affectées aux fins pour lesquelles elles ont été versées au Compte parce que le choix par suite duquel elles ont été faites est nul;

ces intérêts doivent être composés et calculés et payés au taux et à l'égard des périodes que le gouverneur général en conseil peut prescrire, \$1.

Administration—

1d. Administration centrale—Pour élargir les cadres du crédit 1<sup>er</sup> du budget principal de 1964-1965 du ministère des Finances, afin d'inclure l'exécution de la loi sur les prêts aux étudiants et à y prévoir une somme supplémentaire de \$280,000.

24d. Pour autoriser la radiation des comptes du Canada de la somme de \$396,217,000 qui y figure à titre de partie non armortie du déficit actuariel du Compte de pension du service public et l'imputation de cette somme sur la dette nette comme une rectification à l'égard des transactions des années antérieures, \$1.

27d. Pour autoriser la radiation des comptes du Canada du solde du Compte d'ordre pour la conciliation des chèques représentant le solde non encore rectifié provenant de la conciliation des paiements aux banques à charte pour le rachat des chèques payés avec le montant des chèques perforés émis avant le 1<sup>er</sup> avril 1962 et les chèques ordinaires émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1964 et l'imputation de ce solde sur la dette nette comme une rectification pour les transactions des années antérieures; solde prévu au 31 mars 1965: \$141,375.42, \$1.

Monnaie royale canadienne—

35d. Administration, exploitation et entretien, \$79,000.

#### PÊCHERIES

Gestion et expansion des pêcheries—

15d. Subventions, contributions et subsides selon les montants et sous réserve des conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$200,000.

Crédit spécial—

17d. Montant prévu pour rembourser le Compte d'indemnisation des bâtiments de pêche et celui des cages à homards établi en vertu du crédit 540 de la loi des subsides n° 5, 1955, et du crédit 527 de la loi des subsides n° 6, 1956, pour couvrir les pertes nettes d'exploitation desdits comptes, au 31 mars 1965, \$81,000.

#### FORÊTS

5d. Subventions aux provinces selon les montants et les conditions établis dans le détail des affectations, \$100,000.

37d. Versement destiné à couvrir les frais supplémentaires qu'entraîne le déchargement à Québec du *S.S. Wheat King*, alors qu'ils transportent le grain à Halifax, \$83,000.

#### JUSTICE

Services juridiques et autres—

1d. Administration, \$27,000.

#### GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

1d. Services nationaux de police, application des lois fédérales et sûretés provinciales et municipales